

Comment faire sa liste d'adhérents Apel ?

Année 2017/2018

1 – QUELQUES PRECISIONS

▪ Adhésion au mouvement de l'Apel

Etre adhérent à l'Apel signifie adhérer au mouvement de l'Apel.

Il est **obligatoire d'adhérer au mouvement dans sa globalité** :

Apel d'établissement + Apel Basse-Normandie + Apel Nationale

Le montant à reverser à l'Apel Basse-Normandie pour l'année 2017/2018 est de **13.60 €**.

Cette somme de 13.60 € comprend :

- l'adhésion à l'Apel Basse-Normandie et à l'Apel Nationale
 - l'abonnement au magazine « Famille & Education » (5 numéros par an).
- (L'adhésion Apel et l'abonnement sont indissociables)

A ces 13.60 €, chaque Apel d'établissement ajoutera la somme correspondant à l'adhésion Apel d'établissement.

Pour les familles qui ont plusieurs enfants dans des établissements privés catholiques différents :

- Le fait de régler son adhésion Apel dans l'établissement de l'aîné est une habitude mais pas une obligation.
- La somme de 13.60 € (Apel Nationale + Apel Basse-Normandie) est versée une seule fois par famille.

Exemple : une famille qui souhaite adhérer dans chaque Apel d'établissement où elle a des enfants scolarisés, dans un établissement elle règlera une adhésion Apel dans sa totalité (Apel Nationale + Apel Basse-Normandie + Apel d'établissement), dans les autres établissements, elle règlera uniquement le montant de l'Apel d'établissement.

**RAPPEL : Les adhésions Apel fonctionnent par année scolaire
L'abonnement "Famille & Education" par année civile, soit 5 numéros.**

▪ Abonnement « Partenaires »

Il est **destiné uniquement à des personnes partenaires du mouvement, qui ne sont pas ou plus parents d'élèves**, mais avec qui vous souhaitez partager ce qui se vit au sein du mouvement Apel (enseignants, animateurs en pastorale, maires, prêtres, etc.) **Il comporte uniquement l'abonnement à « Famille & Education » : son montant est de 6 € (ce n'est pas une adhésion à l'Apel).**

Il est souhaitable que le Chef d'établissement et le Président Apel voient, **ensemble**, les **abonnements « partenaires » qu'ils souhaitent "offrir"**.

L'abonnement « Famille Education » pour les chefs d'établissement sont souscrits et pris en charge par l'Apel Basse-Normandie.

2 – FAIRE SON FICHER D'ADHERENTS APEL

IMPORTANT : *Quelque soit la solution que vous choisirez, il est impératif de :*

- Vérifier que les adresses sont bien complètes
 - ➔ adresse écrite entièrement + code postal + ville
- Indiquer le nom du parent et non celui de l'enfant

2.1 Liste « informatique »

Les annexes 1, 2, 3 et 4 sont sur le site de l'Apel Basse-Normandie www.apelbassenormandie.fr dans la rubrique *boîte à outils*.

▪ **Tableau EXCEL (annexes 1 et 4)**

Vous enregistrez les coordonnées de vos adhérents Apel dans un **tableau Excel**.

2 possibilités :

1. Vous enregistrez les coordonnées de TOUS vos adhérents.
 - ➔ Le tableau Excel doit répondre à des critères simples mais bien précis. (Annexes 1 et 4)
2. A partir de la liste de l'année précédente, vous mettez votre liste à jour
 - ➔ Pour obtenir le tableau Excel de vos adhérents de l'an passé, en faire la demande par mail au secrétariat de l'Apel Basse-Normandie

▪ **Système APLON (annexes 2 et 3)**

Cela concerne les établissements qui possèdent le système de gestion **APLON**. Dans ce cas, seul le secrétariat de l'établissement est en mesure de faire cette liste.

Aussi, pour que le président Apel ait connaissance des familles de l'établissement qui adhèrent à l'Apel, il est important qu'il reçoive la copie du fichier. Il peut en faire la demande auprès de l'établissement ou de l'Apel Basse-Normandie.

IMPORTANT : *Pour souscrire des abonnements "Partenaires", vous devez obligatoirement les préciser sur une autre liste. Ne pas inscrire le Chef d'établissement.*

2.2 Liste papier

- ➔ Vous faites une liste "papier" de vos adhérents Apel **pour l'année en cours** (pensez à indiquer le nom de votre établissement).
Si vous souhaitez **souscrire des abonnements "partenaires"**, les indiquer à la suite de votre listing ou sur une autre feuille en précisant bien « abonnements partenaires ».
Vous pouvez éventuellement scanner votre liste papier et nous l'adresser par mail apelbassenormandie@orange.fr

Remarque : *afin de nous aider lors de l'enregistrement, si possible, merci de diviser votre liste en 2 groupes : les adhérents de l'année passée qui renouvellent leur adhésion et les nouveaux adhérents.*

3 – DATE LIMITE D'ENVOI

Afin que les familles reçoivent le "*Famille & Education*" dès janvier 2018, il est important que vous nous adressiez votre liste **dès que celle-ci est à jour et si possible avant le 10 janvier.**

Même s'il n'y a pas vraiment de date limite (si ce n'est la fin de l'année scolaire), vis-à-vis des familles qui adhèrent à l'Apel, il est important qu'elles reçoivent leur magazine dès le mois de janvier

4 – ANNULATION D'ADHESIONS Apel

Lorsqu'une famille demande à annuler son adhésion à l'Apel, il est **indispensable de communiquer les coordonnées (nom/prénom + adresse postale) de la famille qui ne souhaite pas adhérer à l'Apel Basse-Normandie.**

Après le 30 Avril les annulations sont plus difficiles car les familles ont déjà reçu 2 magazines et cela représente un coût.

5 – REGLEMENT DES ADHESIONS Apel

Pour le règlement, **attendez de recevoir la note de débit** de l'Apel de Basse-Normandie. Cette note de débit étant à régler par l'Apel d'établissement, elle est adressée **uniquement au Président Apel.**

Lorsque les adhésions Apel sont collectées par l'OGEC (Organisme de gestion) de l'établissement, elles doivent être reversées en totalité à l'Apel d'établissement pour permettre à l'Apel d'établissement de régler la somme due à l'Apel Basse-Normandie.

Ainsi dans la comptabilité de l'Apel d'établissement, il y aura :

- En « recettes » : les adhésions Apel des familles
- En « dépenses » : le paiement à l'Apel Basse-Normandie

Dans le cas où l'OGEC règle directement l'Apel Basse-Normandie et reverse le « solde » à l'Apel de l'établissement, dans la comptabilité de l'Apel il y aura juste une écriture en « recettes ». Mais, en tant qu'association, rien n'indiquera que vous avez bien réglé votre adhésion au mouvement.



Une incompréhension, une question, un conseil.....

Le secrétariat de l'Apel Basse-Normandie est à votre disposition.

Apel Basse-Normandie – 4 Rue de Lébisey – 14000 CAEN

Tél : 02.31.94.62.22

Fax : 02.31.94.56.33

apelbassenormandie@orange.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h – 12h et 14h- 18h Mercredi : 14h – 18h

www.apel.fr

www.apelbassenormandie.fr